Aujourd'hui, j'aimerais faire le point pour mes collègues de la Chambre sur la situation en Bosnie-Herzégovine et faire un compte rendu de mes récentes rencontres en Europe. Je parlerai du maintien de la paix dans le cadre des efforts du Secrétaire Général des Nations Unies pour protéger l'aéroport de Sarajevo. Je parlerai également de notre participation soutenue à l'opération de maintien de la paix à Chypre.

La situation en Bosnie-Herzégovine s'est détériorée au point que même les convois d'aide sont attaqués impunément. Or, cela met directement en cause la crédibilité de l'opération de maintien de la paix de l'ONU.

C'est pour cette raison que nous avons acquiescé à la requête du Secrétaire Général des Nations Unies. Ce dernier nous a en effet demandé qu'advenant le respect du cessez-le-feu, il puisse réaffecter les gardiens de la paix canadiens pour assurer la protection de l'aéroport de Sarajevo et ainsi permettre à l'aide humanitaire de se rendre à la population. Les 850 hommes de troupe du bataillon d'infanterie mécanisée du 22e Royal Régiment seront redéployés de Croatie en Bosnie, quand les circonstances le permettront.

La première étape du plan du Secrétaire Général pour la protection de l'aéroport de Sarajevo est déjà en branle, le déploiement de 60 observateurs militaires non armés ayant débuté aujourd'hui sous le commandement du Général canadien Mackenzie.

Le Conseil de sécurité se fondera sur l'évaluation des observateurs pour décider si les conditions sont réunies pour la deuxième étape de cette opération. Ces conditions sont celles sur lesquelles l'ONU s'est entendue vendredi dernier avec les parties serbes, bosniaques musulmanes et croates au conflit: que le matériel d'artillerie et les armes antiaériennes capables d'atteindre l'aéroport soient retirés et placés sous la surveillance des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que la mission d'observation pourra établir les conditions nécessaires au déploiement des forces de l'ONU.

La situation pourrait s'avérer encore difficile à gérer. Comme cela s'est déjà produit à maintes reprises depuis le début du conflit yougoslave, les risques de rupture du cessez-le-feu sont très élevés. Il est aussi important que l'ONU prenne des mesures adéquates pour protéger l'opération humanitaire après le déploiement de nos forces. Le danger sera toujours présent dans l'éventualité d'un redéploiement à Sarajevo, mais on a jugé, dans les hauts rangs des forces canadiennes, que cette opération était difficile mais réalisable, pourvu que les conditions initiales puissent être remplies.

J'estime que le Canada se devait de répondre favorablement à la requête du Secrétaire Général. Sa décision est conforme à notre engagement, qui est de mettre un terme aux combats en Bosnie et de venir en aide aux innocents.